

Coronavirus COVID-19

2021-02-08

Directives spécifiques au secteur de l'hémodialyse

Prévention et gestion d'une écloison de la COVID-19

Ce document est complémentaire au document prévention et gestion d'une écloison

PRÉPARATION ET PRÉVENTION D'UNE ÉCLOISON

Option
d'organisation

Accueil et triage au centre de dialyse :

Les usagers hémodialysés doivent recevoir un enseignement sur la surveillance à faire à la maison relativement à la pandémie de la COVID-19.

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/sante/documents/Problemes_de_sante/19-210-30FA_Guide-autosoins_francais.pdf?1584985897

S'assurer que l'utilisateur a le matériel nécessaire à domicile, comme un thermomètre, et qu'il en connaît le mode d'emploi.

Les usagers dialysés sont encouragés à prendre leur température à la maison avant de venir au traitement de dialyse. Si l'utilisateur présente une température supérieure à 37,5° Celsius, ce dernier devrait communiquer avec l'équipe de dialyse avant de se présenter à son traitement.

**Les usagers qui présentent des symptômes doivent communiquer avec le centre de dialyse dès leur apparition.

Les usagers COVID-19 positifs doivent informer leur centre de dialyse le plus tôt possible avant leur rendez-vous.

Il est fortement encouragé d'établir un contact téléphonique avec les usagers la veille du rendez-vous afin de passer en revue les questions relatives à la COVID-19.

À l'arrivée au centre de dialyse, un triage incluant les questions de dépistage doit être effectué :

- Sur les symptômes : fièvre, toux récente ou aggravée, essoufflements, production d'expectoration, difficultés respiratoires mal de gorge, écoulement nasal, fatigue extrême, myalgie, douleur thoracique, perte soudaine de l'odorat, symptômes gastro-intestinaux, *avec une attention particulière aux symptômes particuliers à la personne âgée : diminution rapide de l'autonomie, perte d'appétit, confusion, somnolence, chute, apparition de problème d'incontinence (n'en avait pas), plus agitée ou plus ralentie, perturbation du sommeil, irritabilité.

- La prise de température
 - Les critères d'exposition tels que voyageurs, contact étroit avec un voyageur, contact étroit avec une personne atteinte, participation à des rassemblements *avec une attention particulière aux usagers provenant de centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD-RI-RPA) pour lesquels l'évaluation pourra se faire au cas par cas.
- Pour plus d'information, vous référez au Tableau « Évaluation et gestion des personnes ayant une exposition potentielle au SRAS-COV-2 à la suite d'un contact avec un cas confirmé ».
- <https://www.inspq.qc.ca/publications/2902-mesures-cas-contacts-communaute-covid19>

Il faut limiter les accompagnateurs, à moins que cela ne soit requis médicalement (exemples : trouble cognitif, aide à la mobilité) ou selon le jugement de l'équipe clinique. Vous référez à la directive spécifique pour les proches aidants.

Pour toutes les situations de soins ainsi que pour tous les secteurs de soins, le port du masque médical pour les intervenants et pour les patients doit suivre les recommandations du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). Ces recommandations sont sujettes à changement selon l'évolution de la situation et des connaissances.

<https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/covid-19/directives-cliniques-aux-professionnels-et-au-reseau/prevention-et-controle-des-infections/>

Si l'usager ne présente pas de risque de la COVID-19 (sans symptômes et sans critères d'exposition)

Critères	Directives
Zone	Froide
Dépistage	Non
Salle d'attente	Oui
Port du masque médical pour l'usager	Oui pour tout le séjour
Port du masque médical pour le personnel	En tout temps à l'intérieur de deux mètres avec usager ou autres membres du personnel
Chambre d'isolement	Non
Mesure de précaution additionnelle*	Aucune ¹
Utilisation des équipements de protection individuelles (EPI)*	Non applicable
Surveillance quotidienne d'apparition des symptômes liés à la COVID-19	Régulière selon le guide des autosoins

Des mesures de précaution sont aussi déterminées par les paliers d'alerte en santé publique voir le site : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002709/>

¹ Les pratiques de base doivent néanmoins être respectées en tout temps, notamment l'hygiène des mains, la distanciation physique, le port du masque et la désinfection de l'environnement.

Si l'usager présente une suspicion de la COVID-19 selon le triage effectué :

a) Patient asymptomatique, mais avec critères d'exposition ou

b) Probable : patient symptomatique avec ou sans critères d'exposition

Critères	Directives
Zone	Tiède
Dépistage	OUI
Salle d'attente	Non*
Port du masque médical pour l'usager	Oui pour tout le séjour
Port du masque médical pour le personnel	En tout temps à l'intérieur de deux mètres avec usager ou autres membres du personnel
Chambre d'isolement	Oui, pour la durée de l'isolement
Mesure de précaution additionnelle	Précaution gouttelette-contact avec protection oculaire
Utilisation des EPI	L'EPI doit être changé à chaque patient
Surveillance quotidienne d'apparition des symptômes reliés à la COVID-19	Surveillance accrue des symptômes, enseignement au patient

*L'usager ne devrait pas aller dans la salle d'attente ; privilégier l'attente à l'extérieur de l'installation. Exceptionnellement, si l'usager doit attendre, diriger ce dernier vers la zone de la salle d'attente « avec symptômes ou suspicion ». L'usager doit toujours garder une distance de deux mètres avec les autres patients ou membres de l'équipe de soins.

En termes d'exposition, porter une attention particulière aux usagers en provenance de CHSLD ou de résidences pour personnes âgées. La décision d'isoler les patients pourra être prise localement dépendamment des cas. Les cas positifs en CHSLD ou résidence pour personnes âgées sont disponibles sur le site du MSSS :

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/situation-coronavirus-quebec/#c53630>

Si l'usager est positif à la COVID-19

L'usager doit être connu avant son arrivée au centre de dialyse, ce qui permettra à l'équipe de prévoir un emplacement en isolement pour le ou les usagers concernés.

Critères	Directives
Zone	Chaude
Dépistage	Déjà fait
Salle d'attente	Non
Port du masque médical pour l'usager	Oui pour tout le séjour
Port du masque médical pour le personnel	En tout temps à l'intérieur de deux mètres avec usager ou autres membres du personnel
Chambre d'isolement	Oui ou en cohorte
Mesure de précaution additionnelle	Précaution gouttelette contact avec protection oculaire.

Utilisation des EPI	L'EPI peut être utilisé pour plusieurs patients (voir détails section Zone chaude)
Surveillance	Surveillance de l'aggravation des symptômes et enseignement aux patients

Précisions sur les environnements :

Salle d'attente :

- Les périodes d'attente intrahospitalière doivent être diminuées au maximum, ainsi la personne peut attendre dans sa voiture ou à l'extérieur ou être jointe par téléphone, ces procédures sont encouragées. Les patients COVID-19 positifs et suspectés ne doivent pas attendre dans la salle d'attente, mais plutôt être dirigés directement à leur station de dialyse.
- Aucun accompagnateur n'est autorisé dans la salle d'attente, à moins de situation particulière au jugement de l'équipe soignante.
- Une distance de deux mètres doit séparer les zones de la salle d'attente.
- Les zones doivent être connues de tous les intervenants et identifiées par des affiches. Selon les lieux physiques, et compte tenu du contexte particulier de suivi à long terme des patients dialysés, l'affichage des zones pourra être adapté en conséquence.
- En tout temps, les usagers doivent être à deux mètres de distance l'un de l'autre.

Salle de traitement :

- Une distance minimum de deux mètres doit séparer les zones froide, tiède et chaude.
- L'ajout des barrières physiques est fortement recommandé.
- Chaque zone doit avoir son personnel dédié et doit être clairement identifiée.

Zone Tiède :

Idéalement, les patients de la zone tiède devraient tous être installés dans des chambres individuelles avec la porte fermée à pression neutre avec une toilette individuelle (ou chaise d'aisance). Il est important de ne pas mettre dans la même cohorte les patients de « zone tiède » ensemble.

Usagers symptomatiques en attente d'un résultat de dépistage

L'usager symptomatique non confirmé à la COVID-19 doit avoir un test de dépistage fait en priorité.

Dans un souci de diminuer le nombre d'isolements de patients en zone tiède et d'éviter les contacts entre patients suspectés et usagers négatifs à la COVID-19, l'équipe pourrait, au cas par cas, procéder à l'évaluation clinique des usagers en attente d'un résultat de dépistage afin de valider si un traitement de dialyse pouvait être « sauté ». Bien sûr, une évaluation médicale doit être faite afin de valider si le traitement de dialyse pouvait être suspendu temporairement en attente du résultat. Cette intervention a pour objectif de protéger les patients et le personnel de l'unité de dialyse ; le résultat de dépistage permettant d'orienter l'usager vers la bonne zone pour la sécurité de tous :

- Après évaluation médicale, si la condition de l’usager le permet, ce dernier devrait suspendre son traitement jusqu’à l’obtention de son résultat ou la levée d’isolement.
- Après évaluation médicale, si la condition de l’usager ne permet pas la suspension du traitement, diriger l’usager vers la zone tiède.

Zone chaude :

Une cohorte doit être instaurée pour cette catégorie d’usagers. Le principe de cohorte doit être respecté de façon stricte afin d’empêcher la transmission communautaire.

Il est important de regrouper physiquement les usagers COVID-19 positifs à proximité (cohorte) ou en réorganisant les rendez-vous de dialyse de ces patients afin de pouvoir dédier une équipe soignante à cette cohorte de patients.

Dans le contexte de la pandémie, la blouse, le masque médical et la protection oculaire pourraient être conservés, sinon visiblement souillés, pour les soins de plusieurs usagers à l’intérieur de la cohorte, selon les directives de l’équipe de prévention et contrôle des infections locales et les pratiques usuelles. Par contre, ceux-ci doivent être changés si contacts ou éclaboussures avec des liquides biologiques. Les gants doivent toujours être changés entre chaque usager et l’hygiène des mains doit être effectuée.

Pour les usagers porteurs d’une bactérie multirésistante (ex. : SARM, ERV, BGNPC), l’équipement de protection individuelle doit être retiré à la suite des soins.

Les gants doivent être changés entre chaque usager et une hygiène des mains doit être effectuée. <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2906-mesures-prevention-milieux-soins-aigus-covid19.pdf>

Afin d’appliquer les mesures de précaution, il est possible de :

1. Ajouter des mesures de distanciation physique telles que des Plexiglas, des rideaux lavables, des enveloppes plastifiées accessibles par une fermeture éclair, des paravents lavables. Ces structures doivent être nettoyées entre chaque patient.
2. Si les chambres d’entraînement pour la dialyse à domicile sont libres, les utiliser pour les usagers en suspicion.
3. Pour les établissements qui ont plusieurs sites (satellites, externe) à proximité, les usagers pourraient être séparés dans les différents sites selon leur statut à la COVID-19. Par exemple, tous les usagers non COVID-19 dans un centre externe et les usagers en suspicion et positifs à la COVID-19 dans l’installation du centre hospitalier.
4. Diminuer le nombre d’usagers en traitement simultanément et permettre de « condamner » un espace de dialyse entre un patient non COVID-19 et un patient en suspicion et ainsi augmenter la distanciation :
 - Ouvrir tous les quarts du lundi au samedi, de jour et de soir, pour les unités qui ne sont pas ouvertes à pleine capacité.
 - Ouvrir le service de dialyse le dimanche afin de répartir les usagers et diminuer le nombre d’usagers traités en même temps sur l’unité.
 - Offrir les traitements de nuit.
 - Réduire la durée des traitements aux usagers afin de pouvoir faire les dialyses de 4 patients par jour sur une même station.

1.2 PRÉVENTION D'UNE ÉCLOSION	
<p>Déplacements des usagers : voyages et visiteurs</p>	<p>1. Prémisses</p> <p>Actuellement, le gouvernement continue de recommander d'éviter la mobilité interrégionale. Les recommandations de distanciation, le port du masque en tout temps et l'hygiène des mains demeurent des mesures universelles. De plus, pour cette clientèle, le port du masque médical (procédure ou chirurgical) est obligatoire.</p> <p>Le déplacement des usagers est aussi intimement lié aux directives de Santé publique et au palier d'alerte pour la population.</p> <p>Compte tenu des mesures d'isolement à mettre en place afin de prendre en charge un usager en déplacement, il est possible que la disponibilité des unités de dialyse soit diminuée.</p> <p>Puisque la mobilité interrégionale n'est pas recommandée, aucune démarche ne sera entreprise pour favoriser le déplacement interrégional des usagers hémodialysés à court terme.</p> <p>Par ailleurs, le MSSS n'empêche pas le déplacement des usagers à l'intérieur d'une même région et en continuant de recevoir les traitements de dialyse au centre de dialyse d'origine.</p> <p>Le respect des recommandations de la Santé publique afin d'assurer la sécurité des usagers insuffisants rénaux reste une priorité.</p> <p>Puisque des circonstances particulières peuvent amener un usager à devoir voyager, voici les recommandations spécifiques :</p> <p>2. Recommandations détaillées pour les usagers dialysés au Québec désirant voyager au Québec ou à l'extérieur du Québec</p> <p>a. Planification du voyage/déplacement</p> <p>Tout déplacement doit faire l'objet d'une demande officielle à l'unité de dialyse receveuse via le guichet unique géré par l'Association générale des insuffisants rénaux (AGIR).</p> <p>La demande doit être acceptée par l'unité de dialyse receveuse avant de procéder au déplacement.</p> <p>b. Possibilité de voyage</p> <p>Aucun patient hémodialysé connu COVID-19 n'est autorisé à voyager.</p> <p><u>Recommandations :</u></p>

1. Seulement les voyages essentiels* sont recommandés

2. Les voyages même essentiels sont à éviter si :

- a. Présence d'une éclosion dans l'unité de dialyse d'origine ou l'unité receveuse.
- b. L'utilisateur est en attente d'un résultat de la COVID-19 ou a reçu une consigne d'isolement de la Santé publique.
- c. L'utilisateur provient d'une région à haute incidence de la COVID-19.

c. Test de dépistage

Au Québec, un test de dépistage est exigé par l'unité receveuse et doit être effectué à l'unité d'origine selon les modalités en vigueur au moment du déplacement.

À l'extérieur du Québec, un test de dépistage pourrait être exigé par l'unité receveuse pour les déplacements. Une demande doit être faite à l'unité de dialyse receveuse.

d. Mesures de prévention et contrôle des infections à l'unité de dialyse receveuse et lors du retour à l'unité de dialyse d'origine

Recommandations :

Les mesures de précaution additionnelle gouttelette/contact avec un isolement pour 14 jours doivent être mises en place suivant l'arrivée de l'utilisateur sur l'unité receveuse.

Les mesures de précaution additionnelle gouttelette/contact avec un isolement pour 14 jours doivent être mises en place suivant le retour de l'utilisateur à son unité de dialyse d'origine, sauf si l'utilisateur provient d'un centre d'hémodialyse qui est en zone verte ET d'une région en palier vert.

3. Recommandations détaillées pour les utilisateurs dialysés hors Québec ou hors Canada désirant venir au Québec

a. Planification du voyage/déplacement

Tout déplacement doit faire l'objet d'une demande officielle à l'unité de dialyse receveuse via le guichet unique d'AGIR.

La demande doit être acceptée par l'unité de dialyse receveuse avant de procéder au déplacement.

b. Possibilité de voyage

	<p>Aucun patient connu COVID-19 n'est autorisé à voyager au Québec.</p> <p>Recommandations :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Seulement les voyages essentiels* sont autorisés 2. Les voyages même essentiels sont à éviter si : <ol style="list-style-type: none"> a. Présence d'une éclosion dans l'unité de dialyse d'origine ou l'unité receveuse. b. L'utilisateur est en attente d'un résultat de la COVID-19 ou a reçu une consigne d'isolement de la Santé publique. c. L'utilisateur provient d'une région à haute incidence de COVID-19. <p>c. Test de dépistage</p> <p>Un test de dépistage est exigé par l'unité receveuse pour les déplacements provenant de l'extérieur du Québec ou du Canada et doit être effectué selon les modalités en vigueur au moment du déplacement.</p> <p>d. Mesures de prévention et contrôle des infections à l'unité de dialyse receveuse et lors du retour à l'unité de dialyse d'origine</p> <p>Recommandations :</p> <p>Les mesures de précaution additionnelle gouttelette/contact avec un isolement pour 14 jours doivent être mises en place suivant l'arrivée de l'utilisateur sur l'unité receveuse.</p> <p>Les mesures de précaution additionnelle gouttelette/contact avec un isolement pour 14 jours doivent être mises en place suivant le retour de l'utilisateur à son unité de dialyse d'origine.</p> <p>* voyage essentiel : réfère à des raisons humanitaires tel qu'un proche très malade ou en fin de vie ou une visite essentielle pour porter assistance à une personne vulnérable</p>
<p>Cas en CHSLD, RPA, RI</p>	<p>Nous vous rappelons que vous pouvez consulter le site du MSSS afin de connaître le statut des CHSLD ou résidence pour personnes âgées d'où proviennent vos patients dialysés afin de faire une gestion proactive du risque de contamination</p> <p>Voici les liens à suivre :</p> <p>https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/situation-coronavirus-quebec/#c53630</p> <p>CHSLD :</p> <p>https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/sante/documents/Problemes_de_sante/covid-19/etat_situation_chsld.pdf?1594738787</p> <p>RPA :</p> <p>https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/sante/documents/Problemes_de_sante/covid-19/etat_situation_rpa.pdf?1594738787</p>

2.3 GESTION DE L'UNITÉ EN ÉCLOSION	
Réseaux de collaboration	<p>Dépendamment de la situation d'éclosion, il se pourrait que l'unité de dialyse ait besoin de soutien afin de continuer à offrir les services d'hémodialyse. En effet, le personnel en hémodialyse est précaire, car il s'agit d'un secteur hautement spécialisé qui requiert une longue formation de base avant de pouvoir y travailler.</p> <p>Ainsi des réseaux de collaboration ont été déterminés par le comité tactique en néphrologie basé sur une répartition équitable du nombre de stations et la proximité des centres de dialyse. Voir annexe 1.</p> <p>Le regroupement des établissements en réseau vise uniquement la réunion d'installations de dialyse au sein d'un groupe de soutien en cas de situation critique. Les établissements au sein d'un réseau n'ont aucune obligation d'accepter les usagers des autres établissements.</p> <p>Voici la séquence des étapes possibles pour les réseaux :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) L'installation vit une situation critique au sein de son unité de dialyse. 2) La situation est gérée au niveau de l'établissement. 3) Si aucune solution n'est possible, l'établissement contacte le service de néphrologie/DSP des établissements de son réseau. Ensemble, ils cherchent à trouver une solution. Si le transfert des patients est envisagé, il est important de clarifier la responsabilité quant au transport des patients ainsi que la durée du transfert des patients. 4) Si aucune solution n'est trouvée, l'établissement peut contacter les autres établissements de proximité.
Modulation des traitements	<p>Comme mentionné dans la section sur la zone tiède, afin de diminuer l'achalandage dans les unités d'hémodialyse il est possible de moduler les traitements pour certains usagers. Ainsi, l'équipe pourrait, au cas par cas, procéder à l'évaluation clinique des usagers afin de valider la fréquence de certains traitements de dialyse pourrait être modifiée. Bien sûr, une évaluation médicale doit être effectuée avant de procéder.</p>

Références

BC Renal Provincial Health services authority, Guideline: Travelling HD Patients & Visitors to HD Units During COVID-19 Pandemic (BC, Phases 2 & 3), DRAFT July 14, 2020

Gouvernement du Québec, 2020. Déplacement entre les régions et des villes dans le contexte de la COVID-19. Récupéré le 14 août 2020 au <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/deplacements-regions-villes-covid19/>

INSPQ (17 juillet 2020). COVID-19 : mesures de prévention et contrôle des infections pour les milieux de soins aigus – recommandation intérimaire. Récupéré le 13 août 2020 au <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2906-mesures-prevention-milieux-soins-aigus-covid19.pdf>

INSPQ (2 juin 2020). COVID-19 : cliniques médicales/cliniques externes/clinique COVID-19/GMF. Récupéré le 14 août 2020 au <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/covid/2907-prevention-contrôle-infection-cliniques-medicales-externes-designees-covid-gmf-covid19.pdf>

Coronavirus COVID-19

ANNEXE 1

Réseau	Établissement(s) concerné(s)			
Est-du-Québec - Rive Nord	02 – CIUSSS du Saguenay – Lac-Saint-Jean	03 – CHU de Québec – UL 03 – CIUSSS de la Capitale-Nationale	09 – CISSS de la Côte-Nord	CRSSS de la Baie-James – Centre de santé de Chibougamau <u>avec CUSM</u>
Est-du-Québec - Rive Sud	01 – CISSS du Bas-Saint-Laurent	12 – CISSS de Chaudière-Appalaches	11 – CISSS de la Gaspésie et des Îles	04 – CIUSSS de la Mauricie et du Centre-du-Québec ⇒vu la proximité de certains centres satellites, la région 04 pourrait s'intégrer dans les 2 réseaux)
Centre-du-Québec	05 – CIUSSS de l'Estrie	16 – CISSS de la Montérégie-Est		
Montréal Nord-Est	06 – CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal 06 – CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal	13 – CISSS de Laval	14 – CISSS de Lanaudière 15 – CISSS des Laurentides	06 – CHUM ⇒Vu la position centrale du CHUM, cet établissement pourrait s'intégrer dans les 2 réseaux)
Montréal Sud-Ouest	06 – CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal 06 – CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal 06 – CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal 06 – CUSM	16 – CISSS de la Montérégie-Centre 16 – CISSS de la Montérégie-Ouest	Terres Cries de la Baie-James	
Ouest du Québec	07 – CISSS de l'Outaouais	08 - CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue		Peut demander le soutien de la région 15